

CAI  
EA980  
W11f  
1990  
déc

DOCS

# Les Grands Dossiers Washington

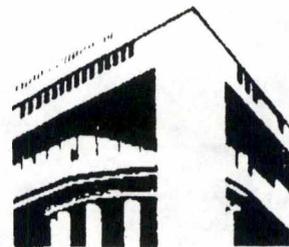
Bulletin sur les questions commerciales et  
économiques produit par l'Ambassade du Canada

Volume 1, No.8

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures

FEB 28 1991

RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE



Décembre, 1990

## LES NÉGOCIATIONS...

● Les négociations sur un accord bilatéral Canada-États-Unis sur la qualité de l'air devraient être achevées d'ici à la fin de l'année. L'accord établira des engagements mutuels concernant les niveaux d'émissions transfrontières de polluants acidogènes et les modes de gestion d'autres problèmes communs de pollution. Le Premier ministre Mulroney a accueilli avec satisfaction la nouvelle de la sanction par le Président Bush du nouveau Clean Air Act, le 15 novembre, et a déclaré qu'elle "représente une victoire importante pour tous ceux qui ont consacré énormément de temps et d'énergie afin d'obtenir une révision majeure de la législation américaine sur l'environnement. Ses dispositions... assureront une amélioration de la qualité de l'air sur tout le continent".

● Une deuxième série de consultations trilatérales entre le Canada, les États-Unis et le Mexique a été tenue à Washington le 20 novembre. Les ministres doivent se retrouver au début de décembre. Les négociations devraient être officiellement lancées l'an prochain.

● Le négociateur en chef du Canada pour les négociations avec les États-Unis sur les services aériens sera M. Jim Harris, un haut-fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures qui occupait jusqu'à récemment le poste de Haut-Commissaire du Canada en Inde. La partie américaine sera dirigée par M. Charles Angevine, sous-secrétaire adjoint au département d'État. Le gouvernement canadien consulte les parties intéressées, et les négociations proprement dites commenceront au début de la nouvelle année.

● Les exportateurs québécois de bois d'oeuvre résineux aux États-Unis profitent d'un nouvel accord de quatre ans modifiant le Memorandum d'entente. À compter du 1er novembre 1990, le droit de 8 % que le fédéral impose à l'exportation de bois d'oeuvre du Québec sera réduit à 6,2 % pour la première année, à 3,1 % pour la deuxième année et à 3 % pour les deux années suivantes.

## DANS LE CADRE DE L'ALE...

● Les exportations canadiennes de gaz naturel profiteront de la décision prise par la FERC (Federal Energy Regulatory Commission) qui approuve le projet de Gazoduc Iroquois. Ce gazoduc de 575 km. coûtera 583 millions \$US. Outre cette décision, l'Office national canadien de l'énergie a approuvé le projet d'expansion d'une partie des installations de TransCanada Pipelines afin d'acheminer le gaz naturel de l'Alberta vers le nord-est des États-Unis. Les projets généreront pour 600 millions \$ d'emplois et d'investissements au Canada, fourniront une capacité accrue de livraison de gaz aux consommateurs américains et canadiens et procureront d'importants avantages économiques et environnementaux aux deux pays. Les exportations canadiennes de gaz naturel aux États-Unis ont totalisé 3 milliards \$ can. en 1989.

● L'Ambassade a vivement protesté contre l'avantage fiscal discriminatoire accordé aux petits producteurs américains de bière et de vins, y compris le cidre; cet avantage était en effet inclus dans l'entente du mois d'octobre sur le budget. Ce traitement va à l'encontre des dispositions de l'ALE et du GATT.



Ambassade du Canada / Canadian Embassy

501 Pennsylvania Avenue, N.W., Washington, D.C. 20001. Tel: (202) 682-1740